

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2025-D013
JEUX - LOTISSEMENT "LA CROIX CASEAU "

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2025 de la commune,

Vu la proposition reçue,

Considérant qu'il est possible d'ajouter un jeux à l'air de jeux actuel présent au lotissement de la Croix Caseau,

DECIDE

Article n° 1 : La société Site Equip, dont le siège social est situé à Saint-Soupplets - 13 route de Marcilly - est retenue pour la fourniture et la pose d'une balançoire au lotissement " La Croix Caseau ".

Article n°2 : Le montant de ces travaux s'élève à 5 711.80€ hors taxes, soit 6 854.16€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 21/02/2025
Le Maire,
Monique TROTIN

